



16ème législature

Question N° : 17997	De M. Benjamin Lucas-Lundy (Écologiste - NUPES - Yvelines)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation et jeunesse
Rubrique >tourisme et loisirs	Tête d'analyse >Droit aux vacances	Analyse > Droit aux vacances.
Question publiée au JO le : 21/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Benjamin Lucas-Lundy alerte Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'état du droit aux vacances dans le pays. Le départ en vacances est un outil central de construction de la citoyenneté, d'émancipation, de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté. Il demeure pourtant marqué par de profondes inégalités. En 2023, 40 % des Français ne partent pas en vacances contre 37 % l'année précédente, dont trois millions d'enfants. Une enquête de juillet 2023 pour la Fondation Jean Jaurès souligne une diminution quantitative et qualitative du départ en vacances. Celle-ci constitue pour beaucoup de foyers un marqueur puissant de déclassement qui affecte la cohésion sociale et nourrit un sentiment de colère. Pourtant, 57 % des Français soutiennent la mise en place d'une véritable politique publique des vacances. De nombreux acteurs associatifs s'engagent également pour ce droit. Alors que 52 % des Français ayant des enfants mineurs déclarent avoir déjà renoncé à faire partir leurs enfants l'été pour des raisons financières, le Secours populaire le rappelle : « Les vacances, c'est comme la soupe, ça fait grandir ! ». L'article 140 de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions pose déjà le départ en vacances comme un objectif national permettant de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté, en cohérence avec la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention internationale des droits de l'enfant. Il est urgent de consacrer le départ aux vacances comme un véritable droit effectif et de travailler à la lutte contre ses obstacles financiers, de transport, d'hébergement mais aussi de freins psychologiques. Cela implique un soutien d'urgence aux structures (CAF, acteurs de l'éducation populaire) en difficulté et un engagement de long terme de la puissance publique en faveur de ce droit. Il l'interroge sur les réponses concrètes apportées pour permettre le départ en vacances de l'ensemble de la population et notamment sa part la plus pauvre et discriminée.